

**RAPPORT DU TRESORIER**  
**EXERCICE 2022**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les comptes annuels de notre Compagnie relatifs à l'exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Les recommandations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à la présentation des comptes des Compagnies Régionales ont été suivies. Les règles appliquées résultent, en général, de la loi du 30 avril 1983 et du décret du 29 novembre 1983, adaptés au cas particulier d'un organisme à but non lucratif.

Concernant l'exercice 2022 :

- Il se traduit par une légère augmentation des cotisations nettes de la compagnie. Elles s'élèvent à 1 547 399 euros contre 1 502 934 euros pour l'année 2021.
- Les charges d'exploitation passent de 2 381 687 euros en 2021 à 2 403 762 euros en 2022.
- Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire de 328 401 euros à comparer à celui de 2021 qui était de 294 466 euros.
- Le résultat financier est en augmentation et s'élève à 8 244 euros contre 3 048 euros pour l'exercice 2021.
- Il n'y a pas de résultat exceptionnel en 2022 contre un résultat exceptionnel dégagé de 19 661 euros en 2021.
- Le bénéfice de l'exercice s'élève à 336 645 euros.

Des événements marquants relatifs à la SCI 50 rue de Londres sont intervenus au cours de l'exercice et sont présentés au paragraphe 2 de l'annexe des comptes annuels.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous communiquer.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile, recevez, Chères Consœurs, Chers Confrères, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Paris le 24 juillet 2023.



Marine JULIEN  
Trésorière